



Atelier participatif sur les aménagements temporaires du Lugo

Compte-rendu

31 mai 2018

Ville de Choisy-le-Roi

Annick Guinery, adjointe en charge des quartiers Centre Nord et Choisy Nord
Marion Catoire, conseillère associée à l'aménagement de l'espace public
Ghislain Laurent, chargé de mission aménagement et urbanisme participatif
Adeline Delorme, chargée de mission démocratie participative
Odile Descharmes, cheffe du service Développement Local Citoyenneté
Anouk Baggio, collaboratrice d'élus

Etablissement Public d'Aménagement Orly Seine Amont (EPA ORSA)

Céline Léon, responsable d'opérations
Coralie Martinis, directrice de projet

I. Introduction

Annick Guinery accueille les participants en rappelant le nouveau fonctionnement du conseil de quartier, qui consiste désormais en des réunions thématiques. Pour informer la mairie et/ ou l'élue de problématiques spécifiques, les habitants sont invités à contacter directement le service concerné ou la collaboratrice de l'élue.

Deux projets sont en cours dans le quartier : la végétalisation et la mise en valeur du quartier avec la fresque Cavers réalisée l'été dernier, l'aménagement de la parcelle rue de Sébastopol, qui est en cours et les aménagements temporaires du Lugo, objet de la réunion du jour, qui fait suite au travail engagé avec les habitants en 2017.

Marion Catoire, ancienne adjointe du quartier ayant suivi les premiers groupes de travail, indique que la municipalité encourage l'engagement citoyen dans la co-réflexion et la co-construction de leur cadre de vie, et invite les participants à la présente réunion à faire part de leurs désirs et envies.

Après un tour de table, Céline Léon rappelle brièvement l'historique. Une démarche de concertation a eu lieu avec différents ateliers entre janvier et juin 2017. Celui d'aujourd'hui a pour objet les aménagements temporaires sur plusieurs sites identifiés, du quartier, dont le principal, la « 6^{ème} voie », fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire avec la SNCF. Le projet d'aménagements sera financé grâce aux subventions de la région IdF.

Ghislain Laurent présente le déroulé de l'atelier : un premier temps de discussion d'échanges ouvert, puis selon les idées qui en émergent, un deuxième temps de réflexion par petit groupe pour définir plus précisément 1 à 4 projets portés par les habitants, avec le soutien logistique et financier de la ville et l'EPA ORSA.

II. Discussion ouverte

Intervention de Mr Daniau, président de l'association des amis d'Hollander, qui exprime le mécontentement des artistes sur divers points. Tout d'abord à propos de la fresque Cavers, jugée laide et violente, et surtout peu « participative », puisqu'elle a été réalisée sur un temps très court et avec peu d'habitants. Sont évoqués ensuite le problème des dépôts sauvages sur la parcelle anciennement occupée par les Rroms, de l'autre côté de la rue, dont la mairie a tardé à s'occuper. Il rappelle enfin que l'association a déjà proposé un projet sur la 6^{ème} voie, en collaboration avec l'ACACC, sur l'éducation à la biodiversité et la permaculture. Un RDV avec Mme Loridant, DGA de la mairie de Choisy, a eu lieu à ce sujet en janvier 2017.

Mme Catoire rappelle qu'en janvier, la convention d'occupation temporaire avec la SNCF n'était pas signée, et que la mairie n'avait pas encore les subventions nécessaires pour réaliser les aménagements temporaires. Pour ces 2 raisons, il était trop tôt à l'époque pour donner suite au projet.

Les propositions de l'association des amis d'Hollander sont les suivantes : développer à la fois des ateliers pédagogiques sur la biodiversité, transformer les 2 pavillons de l'usine qui donnent sur la 6^{ème} voie en des lieux d'exposition qui serviraient à montrer le rendu des ateliers, et offrir la possibilité de faire du sport pour les jeunes du quartier et les familles. L'idée est de faire de l'endroit un lieu de promenade et de convivialité attractif pour les habitants.

L'histoire de l'usine Hollander est rappelée : maroquinerie jusque dans les années 70, des artistes s'y installèrent à la fermeture de l'usine. La municipalité a ensuite racheté le lieu, en proposant des baux temporaires aux artistes pour leurs ateliers et leurs logements, avec comme contrepartie la mise en place d'ateliers destinés aux Choisyens.

Une question est soulevée sur l'avenir des logements de la Sablière. En outre, l'amicale des locataires, par la voix de sa représentante, exprime le souhait qu'il n'y ait pas d'accès direct à la résidence depuis la 6^{ème} voie.

Réponse de Céline Léon : les négociations sont en cours avec ICF la Sablière (révision du PLU, enquête publique, accords financiers,...). Le temps peut paraître très long pour les habitants, mais c'est un délai nécessaire pour conduire des opérations d'aménagements. Mme Léon rappelle par ailleurs que nous sommes dans une situation différente d'il y a un an, puisqu'il est question aujourd'hui de désigner nommément des porteurs de projets concrets et non plus de lister des idées.

Un participant évoque le potentiel de la 6^{ème} voie pour les cyclistes, qui leur permettrait un accès direct jusqu'à la gare. Il souligne également l'importance d'aménager progressivement l'endroit, afin de ne pas se retrouver avec des lieux ouverts mais délaissés, qui appelleraient les incivilités. Il partage également l'envie de réhabiliter les pavillons, qui sont l'entrée historique de l'usine, pour en faire des lieux d'éducation populaire.

Un autre rappelle qu'il y a un réel besoin d'espace pour les enfants (aire de jeux, espace pour jeux de ballons). La piste cyclable lui semble aussi une bonne idée pour rejoindre le centre sans passer par les grandes artères très passantes et donc potentiellement plus accidentogènes.

La directrice du théâtre, Mme Chaigneau, rejoint l'avis de l'association des amis d'Hollander sur les dépôts sauvages, qui donnent une image déplorable de la ville en général et du quartier en particulier. Le besoin d'aménagement est réel ; afin que la situation ne se reproduise plus, il faut prioritairement éclairer la rue (l'un des réverbères de la rue du Dr Roux n'est jamais allumé).

Un participant demande s'il serait possible de construire un pont par-dessus les voies afin de rendre possible l'accès aux berges.

Réponse : Les travaux nécessaires à la réalisation d'un tel ouvrage engendreraient des coûts qui ne peuvent pas être supportés par la municipalité.

Un artiste de l'association souligne que de nombreux choisyens et, a fortiori de personnes extérieures au quartier où à la ville, ne connaissent pas l'usine Hollander ni les offres culturelles proposées par les artistes résidents et le théâtre. Or, si le lieu n'est pas mieux identifié, le projet d'aménagement culturel est voué à l'échec car les incivilités se multiplieront. Il faut non seulement de la lumière, mais également un panneau pour signaler l'usine et le théâtre. Végétaliser la rue avec des bacs pourraient être une idée d'amorce.

Une participante appuie cette idée de végétalisation en rappelant le besoin de végétalisation du « délaissé » de la rue de Sébastopol. Il est rappelé que le projet sur cette rue a déjà fait l'objet d'ateliers et qu'il a été décidé la végétalisation accrue de la parcelle ainsi que la création d'une fresque sur le mur d'Intermarché.

Plusieurs artistes d'Hollander s'accordent à dire qu'ils ne peuvent pas se substituer à la ville et travailler bénévolement pour animer le quartier. Leurs occupations bénévoles sont déjà très développées, avec l'animation, entre autres d'ateliers artistiques et culturels le samedi matin. Les participants rappellent que les habitants, sont pris par leurs obligations personnelles et professionnelles, que la municipalité a parfois tendance à trop compter ou s'appuyer sur l'implication

et la participation des citoyens, et ils estiment que pour ce projet la ville en demande trop aux habitants. Les artistes demandent un réel suivi du projet, avec un agent de la ville détaché spécifiquement pour accompagner et suivre ces aménagements temporaires. La question est ensuite posée des possibilités logistiques et financières de la ville, pour débroussailler la 6^{ème} voie, réhabiliter les pavillons et sécuriser les lieux. Enfin, la ville est interrogée sur son intérêt à la réalisation de ce projet.

Réponse de la ville et de l'EPA ORSA : il n'est pas attendu que les artistes d'Hollander deviennent des animateurs de quartier. Le projet tel qu'il est exposé ce soir ne peut fonctionner que s'il s'adosse à une volonté citoyenne qui impulsera la mise en place d'installations qui plairaient aux riverains, qu'ils auraient envie de s'approprier. Sur la question des moyens logistiques et financiers, la ville ne peut se prononcer tant que l'on ne sait pas quel type d'aménagements est souhaité par les habitants, d'où la réunion de ce soir. Enfin, sur la question de l'intérêt de la ville, ce projet fait suite à une balade urbaine dans le quartier durant laquelle le lieu a été identifié comme potentiellement intéressant à exploiter par des riverains. Quant à la genèse du projet global d'aménagement, elle est née de l'hypothèse que ce quartier, qui va connaître une évolution majeure dans une perspective de développement social et économique et d'amélioration du cadre de vie, allait aussi en subir les conséquences, à savoir les périodes de travaux. Afin de permettre aux habitants de pouvoir bien vivre malgré tout dans leur quartier, il leur a été proposé de réfléchir à des aménagements temporaires.

Un participant souhaite que l'on « frappe fort » lors du lancement du projet, avec par exemple la création d'un évènement pour rassembler les habitants du quartier, ainsi que la désignation d'un référent à la mairie, pour un avoir un interlocuteur unique, qui faciliterait le suivi.

En conclusion, il est expliqué que la construction de la 6^{ème} voie par la SNCF reste à l'état de projet et qu'il est invraisemblable qu'elle débute prochainement. Les aménagements seront donc provisoires mais sur plusieurs années. Enfin, la ville rappelle que les associations locales ont bien entendu été conviées pour participer au projet dans son ensemble.

III. Fiches projets

Avant de repartir, les participants sont invités à remplir individuellement des fiches projets, avec les coordonnées du ou des porteur(s), un descriptif de l'aménagement, du lieu et du calendrier souhaité.

Les fiches projets seront étudiées par la Ville et l'EPA ORSA. Les besoins matériels et financiers seront évalués et les habitants porteurs seront recontactés rapidement.

Pour faciliter les échanges futurs entre les porteurs de projets et la ville, une adresse mel a été créée : amenagementstemporaires@choisyleroi.fr. Les habitants sont invités à l'utiliser et à la diffuser autour d'eux.